

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CONSTITUÉ AU TITRE DU POINT 1
DE L'ORDRE DU JOUR, INTITULÉ "CESSATION DE LA COURSE
AUX ARMEMENTS NUCLÉAIRES ET DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE"

I. INTRODUCTION

1. À sa 802ème séance plénière, le 11 août 1998, la Conférence du désarmement a décidé "de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire', un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires" (CD/1547). Le Comité spécial ferait rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 1998.

Le Président a fait à ce propos la déclaration suivante (CD/1548) : "En ma qualité de Président de la Conférence, je tiens à déclarer, au sujet de la décision que nous venons de prendre, que cette dernière ne préjuge d'aucune décision touchant l'établissement d'autres organes subsidiaires au titre du point 1 de l'ordre du jour, que nous pourrions encore prendre par suite des dispositions du paragraphe 1 de la décision publiée sous la cote CD/1501, et que les présidents successifs continueront à tenir des consultations intensives et à solliciter les vues des membres de la Conférence sur les méthodes de travail et les modalités à adopter en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire', en prenant en considération toutes les propositions et vues sur ce point" (CD/1548).

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET DOCUMENTATION

2. À sa 804ème séance plénière, le 20 août 1998, la Conférence du désarmement a nommé l'Ambassadeur du Canada, M. Marc Moher, Président du Comité spécial pour la session en cours. M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques au Département des affaires de désarmement, a fait fonction de secrétaire du Comité.

3. Le Comité spécial a tenu deux séances, le 27 août et le 1er septembre 1998. En outre, son Président a organisé un certain nombre de consultations informelles avec les délégations.

4. Les documents suivants, dont on a estimé qu'ils intéressaient les travaux du Comité spécial, ont été présentés à la session de 1998 de la Conférence du désarmement :

- CD/1485, daté du 21 janvier 1998, présenté par la délégation canadienne, intitulé "Document de travail relatif à un comité spécial sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles".
- CD/1490, daté du 28 janvier 1998, présenté par la délégation des États-Unis, intitulé "Déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de l'ouverture de la session de 1998 de la Conférence du désarmement".
- CD/1492, daté du 3 février 1998, présenté par la délégation autrichienne, intitulé "Projet de décision sur la reconstitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires".
- CD/1516, daté du 28 mai 1998, présenté par la délégation japonaise, intitulé "Colloque sur les questions techniques soulevées par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, tenu les 11 et 12 mai 1998, à Genève, résumé du Président".
- CD/1542, daté du 11 juin 1998, intitulé "Lettre datée du 10 juin 1998, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Suède, transmettant les textes anglais et espagnol de la Déclaration conjointe relative au désarmement nucléaire, faite le 9 juin 1998 par les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède".
- CD/1545, daté du 31 juillet 1998, présenté par la délégation algérienne, intitulé "Proposition au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire'".
- CD/1547, daté du 12 août 1998, intitulé "Décision : Constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire'".

- CD/1548, daté du 12 août 1998, intitulé "Déclaration faite par le Président suite à l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1547, relative à la constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire'".
- CD/1549, daté du 12 août 1998, intitulé "Déclaration du Groupe des 21".
- CD/1550, daté du 12 août 1998, intitulé "Lettre datée du 12 août 1998, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de l'Autriche, transmettant le texte d'un communiqué de presse fait à Vienne le 11 août 1998 par le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Wolfgang Schüssel, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, au sujet de la décision qu'a prise la Conférence du désarmement de constituer un comité spécial chargé de négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires".
- CD/1551, daté du 18 août 1998, intitulé "Lettre datée du 14 août 1998, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente des Philippines, transmettant le texte d'un communiqué de presse fait par le Secrétaire philippin aux affaires étrangères, l'honorable Domingo L. Siazon, au sujet de la constitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles".

III. TRAVAUX DE FOND DURANT LA SESSION DE 1998

5. Lors des séances du Comité spécial, les délégations ont procédé à un échange de vues général, amorçant ainsi les négociations de fond.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. Il a été décidé de recommander à la Conférence du désarmement de reconstituer le Comité spécial au début de la session de 1999.
